



Conseil de sécurité

Soixante-seizième année

8926^e séance

Lundi 13 décembre 2021, à 10 heures
New York

Provisoire

Président : M. Abarry (Niger)

Membres :

Chine	M. Zhang Jun
Estonie	M. Lipand
États-Unis d'Amérique	M ^{me} Thomas-Greenfield
Fédération de Russie	M. Nebenzia
France	M. de Rivière
Inde	M. Tirumurti
Irlande	M ^{me} Byrne Nason
Kenya	M. Kimani
Mexique	M. de la Fuente Ramírez
Norvège	M ^{me} Juul
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Dame Barbara Woodward
Saint-Vincent-et-les Grenadines	M ^{me} King
Tunisie	M. Ben Lagha
Viet Nam	M. Pham

Ordre du jour

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Climat et sécurité

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 5.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

Maintien de la paix et de la sécurité internationales

Climat et sécurité

Le Président : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants des pays ci-après à participer à la présente séance : Afghanistan, Albanie, Allemagne, Andorre, Antigua-et-Barbuda, Arménie, Australie, Autriche, Bahamas, Belgique, Belize, Bosnie-Herzégovine, Botswana, Bulgarie, Burkina Faso, Cabo Verde, Canada, Chypre, Comores, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Djibouti, Dominique, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, États fédérés de Micronésie, Fidji, Finlande, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Grenade, Guatemala, Guinée, Guinée équatoriale, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Îles Marshall, Îles Salomon, Islande, Israël, Italie, Jamaïque, Japon, Jordanie, Lesotho, Lettonie, Liban, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Maldives, Mali, Malte, Maurice, Mauritanie, Monaco, Monténégro, Namibie, Nauru, Nigéria, Nouvelle-Zélande, Ouganda, Palaos, Panama, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République de Corée, République de Moldova, République dominicaine, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Samoa, Sénégal, Seychelles, Sierra Leone, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Suède, Suisse, Tchad, Tchèque, Timor-Leste, Tonga, Trinité-et-Tobago, Tuvalu, Ukraine, Uruguay et Vanuatu.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Les membres du Conseil sont saisis du document S/2021/990, qui contient le texte d'un projet de résolution déposé par l'Afghanistan, l'Albanie, l'Allemagne, l'Andorre, Antigua-et-Barbuda, l'Arménie, l'Australie, l'Autriche, les Bahamas, la Belgique, le Belize, la Bosnie-Herzégovine, le Botswana, la Bulgarie, le Burkina Faso, Cabo Verde, le Canada, Chypre, les Comores, le Costa Rica, la Côte d'Ivoire, la Croatie, le Danemark, Djibouti, la Dominique, les Émirats arabes unis, l'Équateur, l'Espagne, l'Estonie, les États fédérés de Micronésie, les États-Unis d'Amérique, les Fidji, la Finlande, le Gabon, la Géorgie, le Ghana, la Grèce, la Grenade, le Guatemala, la Guinée, la Guinée équatoriale, le Guyana, Haïti, le Honduras, la Hongrie, les Îles Marshall,

les Îles Salomon, l'Irlande, l'Islande, Israël, l'Italie, la Jamaïque, le Japon, la Jordanie, le Lesotho, la Lettonie, le Liban, le Liechtenstein, la Lituanie, le Luxembourg, la Macédoine du Nord, les Maldives, le Mali, Malte, Maurice, la Mauritanie, le Mexique, Monaco, le Monténégro, la Namibie, Nauru, le Niger, le Nigéria, la Norvège, la Nouvelle-Zélande, l'Ouganda, les Palaos, le Panama, la Papouasie-Nouvelle-Guinée, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Qatar, la République de Corée, la République de Moldova, la République dominicaine, la République-Unie de Tanzanie, la Roumanie, le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, le Rwanda, Sainte-Lucie, Saint-Marin, Saint-Vincent-et-les Grenadines, le Samoa, le Sénégal, les Seychelles, la Sierra Leone, Singapour, la Slovaquie, la Slovénie, le Soudan, la Suède, la Suisse, le Tchad, la Tchèque, le Timor-Leste, les Tonga, la Trinité-et-Tobago, la Tunisie, les Tuvalu, l'Ukraine, l'Uruguay et Vanuatu.

Le Conseil est prêt à procéder au vote sur le projet de résolution dont il est saisi.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration avant le vote.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : Je prends la parole au nom de l'Irlande et du Niger, les corédacteurs du projet de résolution publié sous la cote S/2021/990, dont le Conseil est saisi pour examen ce matin.

Le texte présenté au Conseil aujourd'hui est l'aboutissement de longs mois d'efforts. Néanmoins, comme nous le savons tous, il a fallu des années de mobilisation et d'engagement de la part de nombreux pays pour en arriver à ce point. Je remercie les collègues réunis autour de cette table de leur engagement et de leur appui.

Aujourd'hui, nous nous adressons au Conseil pour lui demander de faire un premier pas modeste dans le sens du renforcement de sa capacité à commencer d'assumer la responsabilité qui est la sienne concernant l'enjeu majeur de notre génération : les changements climatiques. Le projet de résolution vise à faire face aux risques de sécurité liés au climat auxquels sont exposés les pays inscrits à l'ordre du jour du Conseil – rien de plus, rien de moins. Nous n'avons aucun doute quant au fait qu'il est approprié pour le Conseil de se saisir de cette question. D'aucuns estiment que le Conseil n'est pas la bonne enceinte et qu'en traitant des changements climatiques et de leurs effets, il créera un processus

distinct de celui de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Avec tout le respect que nous leur devons, nous ne sommes absolument pas d'accord.

Le projet de résolution a pour but de permettre au Conseil de sécurité de s'attaquer aux changements climatiques avec les outils dont il dispose compte tenu de son mandat. Le Conseil a déjà pris des mesures pour prendre en compte les risques de sécurité liés au climat dans les mandats de certaines opérations. Mais nous devons aller plus loin. Il y a longtemps que l'organe principal de l'ONU chargé du maintien de la sécurité internationale aurait dû prendre la responsabilité d'intégrer les risques de sécurité liés au climat à ses efforts de règlement, de prévention et de médiation des conflits.

Il ressort on ne peut plus clairement des discussions tenues à la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques que nous sommes face à une crise climatique. C'est une crise d'aujourd'hui, et pas seulement de demain. Le Pacte de Glasgow pour le climat, adopté par consensus le mois dernier, indique clairement que plus les températures augmenteront, plus les conséquences des événements climatiques extrêmes, mais aussi des phénomènes à évolution plus lente, seront graves sur les plans social, économique et environnemental. Le Pacte reconnaît la nécessité de mener une action cohérente pour répondre à l'ampleur des besoins créés par les effets néfastes des changements climatiques. Cette action cohérente, que toute la communauté internationale dans son ensemble préconise, doit englober les travaux de cet important organe. Il est inconcevable que le Conseil regarde ailleurs.

Aujourd'hui, 113 Membres de l'Organisation se sont portés coauteurs de ce projet de résolution. L'engagement du Conseil sur cette question refléterait la volonté de la majorité des États Membres de l'ONU. En tant que membre élu pour représenter les intérêts de l'ensemble des États Membres de l'ONU, nous estimons de notre responsabilité de présenter ce projet de résolution aujourd'hui. Nous avons entendu les témoignages directs de ceux qui vivent la réalité de l'insécurité liée au climat, ici même autour de cette table et à de nombreuses reprises, à commencer par la présidence nigérienne, qui représente un pays tragiquement touché.

Il a été dit qu'il n'existe pas de base scientifique claire reliant les changements climatiques à la paix et la sécurité internationales. Nous réfutons cet argument. Les données sont là, et elles sont irréfutables. Ce dont le Conseil a besoin, c'est d'un cadre pour rassembler et

examiner ces preuves. Nous devons mieux comprendre ce lien. Ce n'est pas en éludant ou en rejetant les faits que nous y parviendrons.

Il ne s'agit pas d'un problème circonscrit à un pays ou une région. Et nous devons l'aborder à la fois d'un point de vue mondial et en fonction des contextes régionaux et nationaux. L'action régionale est évidemment importante. De nombreuses organisations, notamment l'Union africaine, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe, le Forum des îles du Pacifique, la Ligue des États arabes, l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et l'Union européenne, sont conscientes de la nécessité de s'attaquer aux répercussions des changements climatiques sur la sécurité. Chacun d'entre nous ici présent a un rôle à jouer dans le cadre de l'une ou l'autre de ces organisations régionales et contribue aux efforts en cours au sein de ces structures. L'heure est venue pour le Conseil de sécurité de s'impliquer également.

Enfin, l'Irlande et le Niger sont fermement convaincus de la nécessité de se prononcer sur le projet de résolution ce matin. Le temps ne joue en notre faveur sur aucun aspect de la question du climat. Nous ne pouvons nous permettre d'attendre pour lutter contre le tort que les risques de sécurité liés au climat causent à la paix et à la sécurité internationales, car cela diminuerait la capacité du Conseil de faire face à ce problème. Plus de 113 États Membres se sont portés coauteurs de ce projet de résolution aujourd'hui – une majorité très nette de pays partagent notre détermination collective à franchir ce pas important et à adopter ce texte. Tous les membres du Conseil de sécurité ne sont pas du même avis sur cette question, mais nous espérons que nous pourrions au moins voir les points de convergence qui existent dans nos positions et adopter le projet de résolution.

Nous lançons un appel à tous les membres du Conseil de sécurité – un appel qui est soutenu par la majorité des membres de l'Assemblée générale – pour qu'ils est appuient ce texte.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Comme nous l'avons déjà indiqué à de nombreuses reprises, le projet de résolution sur le climat et la sécurité contenu dans le document S/2021/990 est inacceptable pour la Russie. Je vais une fois de plus expliquer notre position en détail.

Les auteurs n'ont pas voulu et ne veulent pas écouter nos explications, ni en parler sérieusement. Ils ont refusé d'entendre le moindre argument, qu'il vienne de nous ou d'autres membres du Conseil de sécurité ou

États Membres de l'ONU. Nous sommes opposés à la création d'un nouveau mandat du Conseil qui établirait un lien générique et automatique entre les changements climatiques et la sécurité internationale, transformant ainsi une question scientifique et socioéconomique en une question politique.

Les dispositions du projet de résolution qui visent à faire de ce lien « un élément central des stratégies globales de prévention des conflits de l'Organisation des Nations Unies » (*S/2021/990, par. 2*) et à l'incorporer aux mandats des missions politiques et de maintien de la paix pourraient être lourdes de conséquences.

Premièrement, faire des changements climatiques une menace à la sécurité internationale détourne l'attention du Conseil des véritables causes profondes des conflits dans les pays inscrits à son ordre du jour. Cela arrange les pays qui ont contribué activement à l'apparition de ces conflits ou mené des opérations militaires en dehors de tout mandat du Conseil de sécurité, ou qui ne veulent simplement pas fournir concrètement l'aide au développement nécessaire aux pays qui en ont besoin.

On notera au passage que la terrible situation, du point de vue climatique, dans laquelle se trouvent un grand nombre des États les plus vulnérables est la conséquence directe des anciennes politiques coloniales des donateurs occidentaux. Et je veux leur dire en face : quelle belle idée que celle de rejeter la faute sur les émissions de gaz à effet de serre, ainsi que sur le soleil et la lune, et de faire porter la responsabilité sur les pays en développement eux-mêmes ! Mais aujourd'hui, cela ne passera pas. On peut voir également que, tout en présentant les changements climatiques comme une source d'instabilité politique, nos partenaires préfèrent ne pas insister, au Conseil de sécurité, sur le pendant de leurs arguments, à savoir l'incidence négative des conflits sur l'environnement. Il faut des décennies pour remédier à la perte de biodiversité, à la déforestation, aux conséquences de l'utilisation de produits chimiques et à la contamination des sols résultant des activités militaires menées pour faire ingérence dans les affaires intérieures des États, et ces activités ne contribuent assurément pas à la lutte contre les changements climatiques. Pour notre part, nous sommes prêts à redoubler d'efforts pour porter cette question à l'attention du Conseil.

Deuxièmement, l'instabilité d'un pays ou d'une région particulière a des causes complexes, qui sont spécifiques à chaque situation et dont la structure et les effets sont variables. Le projet de résolution dont nous sommes saisis n'a pas pour but d'aider les pays ou de

répondre à une situation particulière. Au contraire, il propose une approche générale exclusivement axée sur le climat, ce qui est en contradiction avec les principes énoncés dans la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Je me suis adressé à ceux qui veulent rejeter la faute sur les autres. Leurs manoeuvres sont claires. Je voudrais maintenant me tourner spécifiquement vers les États que ceux-là même qui pointent un doigt accusateur ont convaincus que cette approche bancale, consistant à tout ramener aux changements climatiques, pouvait se révéler utile. À cet égard, je voudrais citer Pouchkine, notre illustre poète qui, mieux que quiconque, a écrit sur l'amour. Dans un poème sur un homme très amoureux, il écrit : « Oh, il n'est pas difficile de me tromper ! Je suis moi-même heureux d'être trompé ! »

Pour en revenir aux tentatives de créer, en matière climatique, une série de mandats confiés à des experts politiques, je voudrais expliquer dans le détail pourquoi c'est inacceptable. Cela impliquerait que l'analyse des effets des changements climatiques sur une région géographique donnée puisse être effectuée par des soldats de la paix au terme d'une série de cours de recyclage suivie en un court laps de temps. Les résultats d'une telle analyse douteuse – à savoir les incidences sur la paix et la sécurité – sont ensuite censés être communiqués au Conseil via les rapports du Secrétaire général. La qualité d'une telle analyse soulèverait, à tout le moins, des questions, et ses conclusions plus encore.

En outre, cette approche représente une sorte de bombe à retardement, car elle permettrait d'inscrire presque n'importe quel pays à l'ordre du jour du Conseil de sécurité dès lors qu'il serait perçu comme indésirable par certains. L'occasion serait facile à trouver, puisque les problèmes climatiques sont ressentis dans le monde entier. La vraie recherche sur le climat doit rester l'apanage des climatologues et des météorologues. Un tel travail d'analyse nécessite une formation spécialisée, des équipements techniques et beaucoup de temps.

Bien sûr, confier à des responsables politiques le soin de tirer certaines conclusions hâtives, propres à entraîner une ingérence dans les affaires intérieures d'autres pays, est toujours plus facile que renforcer, sans aucune arrière-pensée politique, les systèmes de surveillance et de réaction rapide face aux catastrophes

naturelles survenant dans les pays en développement, n'est-ce pas ? Et c'est assurément plus facile que de verser l'argent promis à cet effet.

Troisièmement, la lutte contre les changements climatiques et l'adaptation à leurs effets néfastes relèvent du développement durable. Le lien entre changements climatiques et difficultés socioéconomiques a été mis en exergue sous une forme ou une autre par l'immense majorité des intervenants au récent débat public de haut niveau organisé par la présidence nigérienne du Conseil (voir S/PV.8923 et S/PV.8923 (Resumption 1)), qui ressemblait toutefois davantage à une séance de la Deuxième Commission ou du Conseil économique et social. C'est pourquoi le travail de fond doit être mené dans des enceintes spécialisées, dont la principale est la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

Il est particulièrement décourageant qu'un projet de résolution qui, à l'évidence, ne réunit pas le consensus des membres du Conseil, soit présenté au moment précis où, à Glasgow, les pays ont eu le plus grand mal à s'entendre sur les règles de mise en œuvre de l'Accord de Paris sur les changements climatiques et les mesures véritablement nécessaires pour l'action climatique. Le programme relatif aux changements climatiques doit jouer un rôle fédérateur pour assurer, à terme, le succès des actions tant individuelles que conjointes, plutôt que créer davantage de discorde, a fortiori à des fins politiques.

Vous savez bien, Monsieur le Président, que le projet de résolution dont nous sommes saisis ne réunit pas le consensus. Vous avez reçu plusieurs lettres dans ce sens de la part de délégations, qu'elles soient ou non membres du Conseil de sécurité. Elles ont aussi fait part de leurs objections pendant le débat public susmentionné sur le sujet, et même avant. Nous vous demandons instamment de ne pas pousser le Conseil à la division sur une question aussi cruciale. Il incombe à la présidence de guider le Conseil vers l'adoption de décisions efficaces, et de ne pas exacerber les divergences.

Nous ne nous contentons pas ici de rejeter le projet à l'examen. Au lieu d'une approche unilatérale, nous proposons une autre voie qui consiste à se laisser guider par une approche globale tenant compte des spécificités des pays et régions. Nous avons été impressionnés par le grand nombre d'États qui se sont déclarés particulièrement préoccupés par les défis auxquels est confrontée la région du Sahel. Penchons-nous sur l'autre projet de résolution que nous avons proposé. Comme il a été

dit, la région est l'otage d'un ensemble complexe de menaces non seulement climatiques, mais aussi socioéconomiques et politiques, et exacerbées par le terrorisme, menaces qui doivent être traitées de manière globale, en tenant compte des singularités de la région. Si l'ONU et le Conseil de sécurité veulent vraiment apporter leur aide, voilà approche qu'il faut suivre.

Le Président : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Estonie, France, Irlande, Kenya, Mexique, Niger, Norvège, Saint-Vincent-et-les Grenadines, Tunisie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique, Viet Nam

Votent contre :

Inde, Fédération de Russie

S'abstiennent :

Chine

Le Président : Le résultat du vote est le suivant : 12 voix pour, 2 voix contre et une abstention. Le projet de résolution n'a pas été adopté en raison du vote négatif d'un membre permanent du Conseil.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration après le vote.

M^{me} Byrne Nason (Irlande) (*parle en anglais*) : L'Irlande est profondément déçue que le Conseil de sécurité n'ait pas adopté le projet de résolution sur le climat et la sécurité contenu dans le document S/2021/990. Nous regrettons qu'un pays ait décidé d'utiliser son droit de veto pour bloquer l'adoption de ce projet de résolution novateur. Nous pensions que le poids des éléments probants et la clarté de l'argumentation permettraient de réunir le consensus au Conseil.

Pourtant, et en dépit de mois de consultations – je le souligne, des mois de consultations – et du ferme appui de la majorité des États Membres de l'ONU, ce n'a hélas pas été le cas. Aujourd'hui, nous aurions pu franchir un tournant. Aujourd'hui, nous aurions dû franchir un tournant. Aujourd'hui, le Conseil avait l'occasion de reconnaître, pour la première fois, la réalité du monde dans lequel nous vivons et le fait que les changements climatiques aggravent l'insécurité et l'instabilité. Il s'agit là d'une menace réelle et imminente pour

le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous aurions pu nous montrer à la hauteur de notre responsabilité et intégrer cette réalité dans nos travaux.

L'adoption du projet de résolution aurait été un premier pas modeste, qui aurait permis au Conseil et au Secrétariat de mieux comprendre les conséquences des risques de sécurité liés au climat, de commencer à poser les bonnes questions et d'essayer de trouver des réponses. Au lieu de cela, nous avons manqué l'occasion d'agir et nous détournons le regard des réalités du monde dans lequel nous vivons.

L'opinion de l'Irlande est claire : le droit de veto est un anachronisme. Nous déplorons le recours au droit de veto en toutes circonstances, et nous le déplorons vivement aujourd'hui. Le fait que la majorité des Membres de l'ONU, 113 pays, se sont portés coauteurs du projet de résolution que le Conseil vient de rejeter est révélateur. Aujourd'hui est un nouveau rappel, comme si nous en avions besoin, que le Conseil de sécurité a cruellement besoin d'être réformé.

L'Irlande, de concert avec son corédacteur, le Niger, ne s'est pas lancée dans ce processus en pensant que le droit de veto serait utilisé. Nous pensons que le poids des éléments de preuve amènerait le Conseil à se rallier autour d'un consensus. Nous avons travaillé sans relâche pour y parvenir. Malheureusement, malgré des mois de discussion, nous ne sommes pas parvenus au résultat que nous et 113 autres États Membres de l'ONU appelions de nos vœux.

Nous continuons de penser que présenter ce projet de résolution était la bonne chose à faire. Les discussions sur ce sujet durent depuis 14 ans, mais aujourd'hui, c'est la première fois qu'un projet de résolution thématique était déposé pour adoption. Aujourd'hui, c'est la première fois que le Conseil avait la possibilité de montrer à la communauté internationale qu'il était prêt à assumer ses responsabilités.

Après avoir travaillé au cours de l'année écoulée avec des pays partenaires, tant au sein du Conseil qu'en dehors, nous sommes plus que jamais convaincus que l'ONU doit comprendre les incidences des changements climatiques sur la sécurité et prendre des mesures à cet égard. L'appui des 113 États Membres de l'ONU qui se sont portés coauteurs du projet de résolution démontre que la majorité des États Membres de l'Organisation attendent du Conseil de sécurité qu'il tienne compte des risques des changements climatiques pour la sécurité dans ses processus de prise de décisions.

Le travail que nous avons accompli pour en arriver à ce stade aujourd'hui nous a permis de consolider l'appui dont bénéficie cette question à l'ONU et de donner un nouvel élan à notre action afin de pouvoir nous concentrer sur la question à l'avenir. Pour notre part, nous ne sommes pas découragés.

Malgré le résultat d'aujourd'hui, une chose est claire : les changements climatiques sont déjà solidement inscrits à l'ordre du jour du Conseil de sécurité. Le Conseil a reconnu ses conséquences sur la paix et la sécurité dans un certain nombre de contextes nationaux et régionaux. Le Conseil peut et doit continuer à faire fond sur ce constat pour que les risques de sécurité liés au climat soient pris en compte dans le cadre de ses travaux.

L'Irlande continuera à insister sur une approche forte et robuste de la thématique du climat et de la sécurité dans toutes les questions à l'ordre du jour du Conseil.

Le Président : Je vais à présent faire une déclaration en ma qualité de représentant de la République du Niger.

Parce qu'il a la responsabilité de sauvegarder la paix et la sécurité internationale, le Conseil de sécurité a l'obligation de prendre en charge toutes les situations qui ont ou qui peuvent avoir un impact sur la sécurité du monde. La résolution 2535 (2020), adoptée par le Conseil à l'initiative de la France et de la Tunisie, est un exemple illustratif à cet égard.

Pour les 113 pays qui ont cosponsorisé le projet de résolution, figurant dans le document S/2021/990, sur l'impact du changement climatique sur les conflits, ce lien existe en ce sens que la dégradation du climat est un amplificateur des défis sécuritaires, notamment dans les régions du Sahel et du bassin du lac Tchad. Pour les pays insulaires, c'est leur existence même en tant qu'entités géographiques qui est en jeu. Cela est donc un fait, une réalité. La force du veto peut bloquer le vote d'un texte, mais elle ne saurait travestir la vérité, la réalité.

Au cours du débat de haut niveau sur la même question, organisé le 9 décembre au Conseil (voir S/PV.8923 et S/PV.8923 (Resumption 1)), certains ont eu l'imprudence de nous traiter de myopes. Pourtant, parce que nous voyons clair, nous n'avons jamais réduit la question de l'insécurité au seul impact du changement climatique, pas plus d'ailleurs que nous avons minimisé le rôle des instances qui traitent de la question de façon globale. Personne ne nous empêchera, par contre, de dire que les changements climatiques sont un amplificateur des facteurs à la base de l'insécurité. Parce que nous le vivons au quotidien, nous le disons.

On a prétexté qu'inscrire la question de l'impact du changement climatique sur la sécurité à l'ordre du jour du Conseil n'a pas de raison d'être du fait que d'autres structures s'en chargeraient. Alors, pourquoi le Conseil a-t-il adopté des résolutions en lien avec la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), alors que l'Organisation mondiale de la Santé existe et qu'elle existe bien ? Ceux qui n'ont pas soutenu notre initiative, qui traduit un large consensus des États Membres, sont peut-être ceux qui sont myopes. Nous le savons bien, l'immobilisme dans lequel se complaisent certains est la raison principale qui empêche le Conseil d'innover.

Pour le reste, nous sommes fiers d'avoir apporté notre contribution à l'édifice d'une prise en charge de cette question, qui conditionne non pas seulement la sécurité, mais bien plus l'avenir de notre planète. À ceux qui sont dans cette salle du Conseil de façon permanente et à ceux qui vont nous succéder, d'en apporter la leur.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

M. Tirumurti (Inde) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour donner l'explication de vote de l'Inde.

L'Inde n'a pas d'égale lorsqu'il s'agit d'action et de justice climatiques, mais le Conseil de sécurité n'est pas le lieu pour débattre de ces questions. En fait, cette tentative semble être motivée par le désir de se soustraire à toute responsabilité dans l'instance appropriée et de détourner l'attention du monde d'un manque de volonté de tenir ses promesses là où cela importe vraiment.

Conformément à notre tradition de vie en harmonie avec la nature, le Premier Ministre Modi avait annoncé, le mois dernier à Glasgow, une vision ambitieuse de l'action climatique sous la forme des cinq ingrédients de nectar, ou *Panchamrit*.

Premièrement, l'Inde portera sa capacité d'énergie non fossile à 500 gigawatts d'ici à 2030.

Deuxièmement, l'Inde couvrira 50 % de ses besoins énergétiques par des énergies renouvelables d'ici à 2030.

Troisièmement, l'Inde réduira ses émissions totales de carbone prévues d'un milliard de tonnes d'ici à 2030.

Quatrièmement, d'ici à 2030, l'Inde réduira l'intensité en carbone de son économie à moins de 45 %.

Cinquièmement, d'ici à 2070, l'Inde atteindra l'objectif de zéro émission nette.

L'Inde se classe désormais au quatrième rang mondial en termes de capacité installée d'énergie renouvelable. L'énergie produite par les combustibles non fossiles en Inde a augmenté de plus de 25 % au cours des sept dernières années et représente 40 % de son bouquet énergétique. Parallèlement, l'Inde a également apporté des solutions institutionnelles pour renforcer la coopération au niveau international. Nous avons lancé l'Alliance internationale pour l'énergie solaire et la Coalition pour une infrastructure résiliente face aux catastrophes. Ce sont des initiatives notables qui changeront réellement la donne.

Le monde est également en train de prendre conscience de l'importance critique que revêt un changement de mode de vie et le Premier Ministre de mon pays a appelé au principe d'un mode de vie pour l'environnement qui doit être un mouvement de masse.

Aujourd'hui, si l'Inde avance sur le sujet des changements climatiques avec beaucoup de courage et d'ambition, elle comprend aussi les défis des autres pays en développement, qu'elle partage pleinement, et elle continuera à exprimer leurs préoccupations et leurs attentes. La communauté internationale, en particulier les pays en développement, les pays les moins avancés et les petits États insulaires en développement, s'est efforcée, au cours des deux dernières décennies, dans le cadre du processus de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de faire des responsabilités communes mais différenciées un principe de base de l'action climatique mondiale. Voilà qui touche au cœur de la justice climatique.

Pour avancer de manière décisive, il est devenu essentiel de disposer d'un accès abordable au financement et aux technologies climatiques. Les pays développés doivent mobiliser au plus vite 1 000 milliards de dollars pour financer l'action climatique. Il faut accorder la même attention au suivi du financement de l'action climatique qu'à celui des mesures d'atténuation des changements climatiques. La réalité est que les pays développés sont loin d'avoir tenu leurs promesses. Il est particulièrement important de le reconnaître car la tentative d'établir aujourd'hui un lien entre le climat et la sécurité vise à passer outre le manque de progrès sur des questions cruciales qui relèvent de la compétence de la CCNUCC.

Nous sommes également préoccupés par la façon dont cette question a été portée à l'attention du Conseil de sécurité. Depuis près de 30 ans, tous les États Membres ont négocié collectivement et sur la base du

consensus une architecture complexe et équitable pour lutter contre tous les aspects des changements climatiques. En prenant des décisions consensuelles de vaste portée, nous avons tenté de tenir compte des intérêts et des circonstances nationales spécifiques de chacun. Ce processus global s'est déroulé sous les auspices de la CCNUCC, dirigée par l'ONU, avec la participation de tous les États Membres. De son côté, la CCNUCC a été guidée par les priorités des Membres. Elle prend en compte les besoins immédiats des pays en développement et les engagements des pays développés. Elle tente d'établir un équilibre entre l'atténuation, l'adaptation, le financement, le transfert de technologies, le renforcement des capacités, et cetera. De fait, elle adopte une vue globale et équitable de la lutte contre les changements climatiques.

Nous devons donc nous demander ce que le projet de résolution portant la cote S/2021/990 nous permettrait de réaliser collectivement qui n'est pas déjà possible dans le cadre du processus découlant de la CCNUCC. Pourquoi a-t-on besoin d'une résolution du Conseil de sécurité pour lutter contre les changements climatiques alors que nous nous sommes engagés, en vertu de la CCNUCC, à mener une action climatique concrète ? La réponse honnête est que ce projet de résolution n'est pas vraiment nécessaire hormis pour soumettre la question des changements climatiques à l'autorité du Conseil de sécurité. L'objectif est de pouvoir prendre des décisions sans la participation de la plupart des pays en développement et sans reconnaître le consensus. Tout ceci peut être fait en invoquant la protection de la paix et de la sécurité internationales.

Nous devons donc être clairs sur ce qu'il se passe aujourd'hui. On cherche à empêcher la communauté internationale au sens large, représentée à la CCNUCC, de prendre les décisions relatives aux changements climatiques pour les attribuer au Conseil de sécurité. Fait ironique, plusieurs membres du Conseil de sécurité sont les principaux responsables des changements climatiques en raison de leurs émissions historiques. Si le Conseil de sécurité s'attribue la responsabilité de cette question, un petit nombre d'États pourront se prononcer librement sur toutes les questions relatives aux changements climatiques. Ceci n'est ni souhaitable ni acceptable.

Nous reconnaissons que les changements climatiques touchent la vie de nombreuses personnes et pourraient avoir exacerbé des conflits au Sahel et dans d'autres parties de l'Afrique. L'Inde reste attachée à la paix, à la sécurité et au développement de l'Afrique et

de la région du Sahel, que ce soit au niveau bilatéral ou à l'ONU. De nombreux projets dans ces zones géographiques témoignent de notre sincérité. Cependant, il est trompeur d'examiner les conflits sous l'angle des changements climatiques. Une simplification excessive des causes des conflits ne nous aidera pas à les régler ; pire encore, elle pourrait nous égarer. C'est la raison pour laquelle l'Inde a appuyé un projet de résolution axé exclusivement sur le Sahel, mais les auteurs n'en ont pas tenu compte pour des raisons qui leurs sont propres.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui tente de miner le consensus durement acquis que nous avons forgé à Glasgow. Ce projet de résolution ne fera que semer les graines de la discorde entre les États Membres de l'ONU. Il envoie un mauvais message aux pays en développement, à savoir qu'au lieu de répondre à leurs préoccupations et de contraindre les pays développés à honorer leurs engagements en vertu de la CCNUCC, nous sommes prêts à nous diviser et à nous laisser distraire sous prétexte d'œuvrer à la sécurité. Ce projet de résolution constitue un retour en arrière par rapport à notre volonté collective de combattre les changements climatiques. Il vise à confier cette responsabilité à un organe qui ne travaille pas sur la base du consensus et qui ne reflète pas les intérêts des pays en développement. L'Inde n'a eu d'autre choix que de voter contre.

Pour terminer, je tiens à souligner que l'on ne doit pas se tromper sur notre détermination à combattre les changements climatiques. Nous appuierons toujours une action climatique véritable et une justice climatique sérieuse. Nous défendrons systématiquement les intérêts du monde en développement, y compris l'Afrique et la région du Sahel, et nous ferons cela dans la bonne enceinte – la CCNUCC.

M^{me} Juul (Norvège) (*parle en anglais*) : La Norvège regrette profondément que le projet de résolution portant la cote S/2021/990, sur le climat et la sécurité, n'ait pas été adopté aujourd'hui. Nous restons convaincus que les effets néfastes des changements climatiques influent sur les conflits et la paix et qu'ils doivent donc être pris en compte par le Conseil de sécurité. Les changements climatiques ne sont pas un problème de l'avenir. Ils sont réels et présents et touchent toutes les régions du monde.

Durant le débat public tenu la semaine dernière (voir S/PV.8923 et S/PV.8923 (Resumption 1)), nous avons entendu des témoignages directs décrivant les nombreuses manières dont les changements climatiques

se manifestent sur le terrain. Des appels urgents ont été lancés au Conseil de sécurité afin qu'il en examine les diverses répercussions sur la paix et la sécurité et qu'il recommande des moyens de prévenir et de gérer les risques climatiques.

Il y a 10 ans que le Conseil de sécurité a reconnu pour la première fois les changements climatiques comme posant une menace émergente à la paix et à la sécurité mondiales. Durant cette période, les missions de paix des Nations Unies ont opéré dans des environnements de plus en plus complexes qui nécessitent de prendre en compte les menaces non traditionnelles, notamment les changements climatiques. Le Conseil doit améliorer sa compréhension des effets potentiels des pressions et des chocs climatiques sur ces efforts afin de consolider et de pérenniser la paix pour favoriser la préparation, la résilience et la protection des civils et renforcer les capacités opérationnelles de ses missions.

Je tiens à réitérer également que le programme lié à la sécurité climatique est, dans le fond, un programme de prévention. La prise en compte des risques climatiques dans les analyses et les interventions ne peut qu'améliorer nos efforts de consolidation et de maintien de la paix. L'objectif est d'imperméabiliser la prévention des conflits et les initiatives de paix et de sécurité face au climat, et non de faire le travail d'autres organes de l'ONU.

Une résolution thématique sur le climat et la sécurité aurait contribué à guider les travaux du Conseil de sécurité. Aussi décevant que puisse être le résultat d'aujourd'hui, nous continuerons de collaborer avec tous les membres du Conseil pour améliorer notre compréhension et nos approches en ce qui concerne les risques de sécurité liés au climat.

M. Nebenzia (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous regrettons sincèrement que votre présidence, Monsieur le Président, ait été éclipsée par la division contre laquelle nous avons mis en garde. Mais nous devons avancer.

Je réitère qu'en tant que membre responsable de l'ONU et du Conseil de sécurité, la Fédération de Russie, à l'instar de l'Inde et de la Chine, ne partage pas l'approche imposée par les États occidentaux, qui a déjà poussé de nombreux États qui attendent une aide à y croire.

Les auteurs du projet de résolution portant la cote S/2021/990 prétendent que 113 pays appuient le projet de résolution. Quid des 80 pays qui n'ont pas appuyé le

projet de résolution ? De nombreux collègues ont critiqué le maintien du droit de veto au Conseil de sécurité, affirmant que nous venons d'assister à un nouvel abus par la Russie, qui a fait fi de l'opinion de 113 États. Je vais donner une autre interprétation des faits.

La communauté internationale est profondément divisée sur les questions climatiques. Nous l'avons constaté à Glasgow, mais à cette occasion, le besoin de parvenir à un consensus a forcé nos collègues occidentaux à se comporter de façon démocratique et à prendre en compte les positions de tous les pays. Nous sommes aujourd'hui témoins d'une tentative antidémocratique d'ignorer l'opinion des 80 États Membres qui n'ont pas appuyé le projet de texte et de leur imposer la position des militants du climat. Cette mesure serait profondément polémique, et elle provoquerait un recul dans la lutte contre les changements climatiques. Seul notre vote contre a permis de mettre un coup d'arrêt à ce processus, ce qui prouve bien que le droit de veto est un facteur crucial pour nous prémunir de scénarios aussi inacceptables.

En outre, il est désormais plus clair encore que la domination persistante du Conseil de sécurité par les pays occidentaux, lesquels tentent de se soustraire aux responsabilités qui découlent de leurs actions en se cachant derrière les changements climatiques, est anachronique. Dans nos discussions sur la réforme du Conseil de sécurité, il faut davantage entendre la voix des pays en développement d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine, plutôt que celle de l'Occident. Nous sommes déterminés à trouver des solutions reposant sur une approche globale, au lieu de céder aux tentatives de rejeter la faute sur les autres.

Nous sommes conscients d'être face à un entrelacs complexe de problèmes – effets des changements climatiques, catastrophes naturelles, extrême pauvreté, faiblesse des autorités locales, terrorisme – qui pèsent lourdement sur certains pays et certaines régions et présentent à chaque fois leurs spécificités propres. Le débat public du Conseil de sécurité, le 9 décembre (voir S/PV.8923 et S/PV.8923 (Resumption 1)), a confirmé que la région du Sahel préoccupe au plus haut point la communauté internationale. Mais le Conseil doit également se consacrer à d'autres régions. C'est dans cette optique que la Russie, avec l'Inde et la Chine, a déposé au Conseil de sécurité un projet de résolution sur l'octroi d'une aide au Sahel. Contrairement au texte présenté par l'Irlande et le Niger, notre projet couvre l'ensemble des problèmes auxquels la région est confrontée et vise

à intensifier les efforts internationaux, y compris en termes financiers, et à fournir une assistance globale à ceux qui en ont besoin.

Nous sommes prêts à y travailler de manière concrète et constructive avec tous les membres du Conseil de sécurité.

Dame Barbara Woodward (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Le Royaume-Uni regrette lui aussi le résultat du vote sur le projet de résolution contenu dans le document S/2021/990.

Depuis plus de 75 ans, à travers des milliers de résolutions, le Conseil de sécurité s'emploie à relever les défis les plus graves qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales. Il est clair que les changements climatiques en font partie. Ces dernières années, le consensus politique a rejoint le consensus scientifique pour reconnaître que les changements climatiques résultent de l'activité humaine et de la combustion de combustibles fossiles, et que ces changements ont une incidence directe sur la paix et la sécurité.

Les États Membres qui sont en première ligne des changements climatiques, comme ceux de la région du Sahel, où les températures augmentent 50 % plus vite que les moyennes mondiales, en sont parfaitement conscients. Ils savent que nous n'avons pas le luxe d'attendre. Les petits États insulaires en développement, où le niveau de la mer augmente plus rapidement que les moyennes mondiales, savent que nous n'avons pas le luxe d'attendre. Les États montagneux, dont les glaciers fondent, savent que nous n'avons pas le luxe d'attendre.

À la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, nous avons vu que les pays peuvent œuvrer de concert pour prendre des mesures déterminées. Aujourd'hui, ce sont bien plus de 100 États Membres, dont nombre de pays en développement, ainsi que des pays qui ne sont pas membres du Conseil de sécurité, qui se sont portés coauteurs du projet de résolution dont nous sommes saisis.

Nous saluons les mesures prises par tous les membres du Conseil et les États Membres pour lutter contre les changements climatiques, mais il faut joindre le geste à la parole. Le Conseil de sécurité peut apporter sa pierre à l'édifice. Des rapports plus fréquents sur les liens entre climat et sécurité seraient un bon point de départ.

Les changements climatiques nous menacent tous. L'inaction aura des conséquences catastrophiques. Nous devons agir maintenant. Nous devons tous agir maintenant. Le Royaume-Uni a donc fermement appuyé ce projet de résolution et continuera de promouvoir toute nouvelle action au sein du système des Nations Unies, y compris au Conseil de sécurité, pour lutter contre les changements climatiques.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, en tant représentant du Niger et corédacteur avec l'Irlande, des efforts que vous avez déployés pour présenter le projet de résolution figurant dans le document S/2021/990, et nous savons gré aux autres Membres de l'ONU qui se sont portés coauteurs du projet de résolution.

Le Kenya est déçu qu'il ait été fait usage du droit de veto. Nous pensons que des progrès fondés sur le consensus sont encore possibles sur cette question importante. Nous sommes prêts à poursuivre nos efforts à cet égard et nous entendons apporter nos contributions sur le projet de résolution déposé par la délégation russe.

Le Kenya a voté pour le projet de résolution contenu dans le document S/2021/990 sans toutefois s'en porter coauteur, non pas parce qu'il n'est pas favorable à son objectif mais parce qu'il est profondément convaincu de l'importance de prendre des mesures justes en matière d'action climatique. Nous espérons et avons plaidé pour le consensus. Notre réticence à aller de l'avant sans consensus s'explique par le fait que nous avons conscience du risque profond qu'il y aurait à adopter un projet de résolution qui ne bénéficie pas d'une large adhésion.

Dans les années à venir, le travail entrepris par les deux corédacteurs et, peut-être, par la Fédération de Russie, sera mis à profit, et il est crucial que les nouveaux efforts veillent à ce que le cap fixé soit le bon. Je vais m'en expliquer. Nous tenons à ce que le raisonnement du Kenya soit bien compris.

Nous avons écouté avec attention les détracteurs du projet de résolution. Même si nous ne sommes pas d'accord avec certains de leurs arguments, nous avons pris acte des éléments importants qu'ils ont présentés et qui auraient pu être intégrés dans le texte. En outre, nous avons plaidé pour le consensus car il a été le mode de décision prépondérant en matière d'action climatique. C'est sur lui que reposent la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et l'Accord de Paris sur les changements climatiques.

À la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la CCNUCC, à Glasgow, notre désir de consensus nous a poussés, en tant que pays d'Afrique, à avaler une pilule amère, lorsque les engagements pris antérieurement en matière d'action climatique ont été abandonnés. À Glasgow, les engagements de pays parmi les premiers responsables des changements climatiques ont été revus à la baisse. L'accès à l'énergie et au développement des pays en développement, qui subissent de manière disproportionnée les effets des changements climatiques, ont été entravés par de dangereux obstacles. Si seulement les conclusions de Glasgow avaient été mises aux voix... mais ce ne fut pas le cas. Qu'est-il advenu à Glasgow de l'engagement à financer l'action climatique et à appuyer la voie de développement des pays en développement ?

À Glasgow, nous avons rallié le consensus et accepté un document final qui, bien qu'il suscite une profonde insatisfaction, permettait au moins de maintenir en vie le processus. Il faut dire que les revirements observés à Glasgow ont été appuyés précisément par certains des membres du Conseil de sécurité qui aujourd'hui sont les plus fervents partisans du présent projet de résolution. Force est de se demander ce qui a changé entre Glasgow et la salle du Conseil de sécurité. Qu'espèrent-ils obtenir au Conseil de sécurité en matière d'action climatique qu'ils n'auraient pas obtenu dans le cadre de la CCNUCC ? Quel engagement peuvent-ils revendiquer avec tant de vigueur à New York aujourd'hui qu'ils ne pouvaient pas appuyer à Glasgow ?

Nous nous devons également de rappeler la résistance que le Conseil de sécurité oppose avec constance aux mesures ambitieuses qui permettraient aux Nations Unies d'aider les missions africaines à riposter efficacement à l'escalade de la menace terroriste dans des régions comme le Sahel. D'un côté, on résiste à une action climatique juste et, de l'autre, on s'oppose à une action antiterroriste audacieuse. En revanche, un projet de résolution qui associe climat et sécurité suscite l'enthousiasme. Si les changements climatiques représentent effectivement une alerte rouge pour l'humanité, comme l'a dit le Secrétaire général – et comme ils le sont certainement à court terme pour des membres tels que les petits États insulaires en développement – il ne fait aucun doute qu'ils constitueront un défi fondamental pour la paix et la sécurité. Nous espérons que les travaux futurs sur cette question se concentreront autant sur les pays touchés par les changements climatiques que sur ceux qui en sont les principaux responsables.

Alors que le Conseil s'emploie à prendre des mesures pour régler les guerres exacerbées, voire causées par les effets des changements climatiques, nous l'engageons à avoir le courage moral de s'occuper également des principaux émetteurs. Nous attendons avec impatience les réformes du Conseil de sécurité qui pourraient un jour garantir que les pays touchés de manière disproportionnée par les changements climatiques sont représentés par des membres permanents ou disposant d'un droit de veto.

Le Kenya continuera à se faire le champion de la promotion du lien entre le climat et la sécurité. En tant que Coprésidente du Groupe informel d'experts sur le climat et la sécurité l'année prochaine, notre délégation fera tout ce qui est en son pouvoir pour permettre des débats privilégiant l'équilibre, le consensus et l'ambition. Nous plaiderons également pour que cette question bénéficie d'une interface science-politique plus complète dans les travaux du Programme des Nations Unies pour l'environnement et des organismes connexes, dans l'espoir qu'elle fasse l'objet d'un consensus permettant la prise d'engagements clairs et de mesures concrètes. Nous encourageons maintenant les délégations qui ont proclamé l'importance de cette question à reprendre le dialogue sur les autres propositions qui ont été présentées ou, même, à en présenter de nouvelles, que la délégation kényane sera heureuse d'examiner sur la base du consensus.

M. Pham (Viet Nam) (*parle en anglais*) : Le Viet Nam remercie l'Irlande et le Niger de l'important projet de résolution publié sous la cote S/2021/990 sur lequel le Conseil de sécurité vient de voter. S'il avait été adopté, il aurait fourni au Conseil un cadre pour examiner les répercussions sécuritaires des changements climatiques sur les questions inscrites à son ordre du jour et pour y apporter des réponses. Il aurait également permis au Conseil d'intégrer les risques de sécurité liés au climat dans la prévention des conflits, le maintien et la consolidation de la paix, la reconstruction après les conflits et les efforts humanitaires. Il aurait pu représenter une avancée majeure qui aurait permis à la communauté internationale, notamment le Conseil de sécurité, de prendre des mesures concrètes sur une question très préoccupante et urgente pour l'humanité et les pays, les communautés, les groupes et les populations vulnérables face aux risques de sécurité liés au climat.

Le Viet Nam compte parmi les pays les plus vulnérables aux effets néfastes des changements climatiques, notamment l'élévation du niveau de la mer.

La lutte contre les changements climatiques a toujours été notre priorité pendant et avant notre mandat au Conseil de sécurité, et elle continuera de l'être après dans d'autres instances internationales, où nous nous emploierons à appuyer une action climatique forte et utile de manière globale. Nous sommes d'accord pour dire que la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques reste l'instance principale et inclusive de négociation sur l'action climatique.

Toutefois, cette question multidimensionnelle si importante requiert des efforts urgents de la part de tous les pays et de l'ensemble de l'Organisation, y compris en ce qui concerne la dimension sécuritaire. Elle n'exclut donc pas le rôle du Conseil de sécurité en tant qu'organe ayant la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Le Conseil doit s'attaquer aux problèmes de sécurité posés par les changements climatiques, notamment grâce à ses outils le plus efficaces que sont les systèmes d'alerte rapide et la diplomatie préventive. C'est indispensable si nous voulons relever efficacement et sans attendre ce grand défi de notre époque.

Voilà pourquoi le Viet Nam a voté pour le projet de résolution. Nous félicitons l'Irlande et le Niger des efforts qu'ils ont déployés auprès des 15 membres du Conseil pour présenter un texte soigneusement rédigé. Nous déplorons vivement que le Conseil de sécurité n'ait pu parvenir à un consensus sur une question aussi importante en ce moment charnière. L'unité du Conseil aurait contribué à une réponse plus cohérente de l'ensemble du système aux effets néfastes des changements climatiques, y compris les aspects liés à la sécurité, qui sont essentiels pour garantir une paix durable dans les situations figurant à l'ordre du jour du Conseil.

Bien que le consensus n'ait pas prévalu aujourd'hui sur ce projet de résolution thématique, étant donné l'urgence de ces questions critiques, nous pensons que tous les membres du Conseil devraient s'engager à poursuivre la discussion, la concertation et le dialogue afin de parvenir à un consensus. À de nombreuses reprises, le Conseil de sécurité a démontré sa solidarité, son unité et sa souplesse en prenant des mesures collectives face aux défis mondiaux. Ne le laissons pas décevoir pas les attentes de la communauté internationale et de ses peuples.

À cette fin, nous continuerons de participer activement à toutes les activités et initiatives constructives visant à faire progresser ce programme dans un esprit de consensus, de solidarité et de compréhension mutuelle.

Il existe des mesures concrètes que le Conseil et l'ensemble des membres de l'ONU peuvent prendre pour appuyer une action climatique efficace.

M^{me} Thomas-Greenfield (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie les délégations nigérienne et irlandaise des efforts qu'elles ont déployés afin de faire avancer cette question cruciale.

En opposant son veto au projet de résolution contenu dans le document S/2021/990, la Russie a empêché l'organe le plus important du monde chargé du maintien de la paix et de la sécurité internationales de prendre une mesure modeste, concrète et nécessaire pour combattre les effets des changements climatiques.

La crise climatique est une crise de sécurité, et c'est l'une des plus urgentes de notre époque. Elle constitue une menace qui pèse sur tous les habitants de tous les pays et de tous les continents. C'est pourquoi la lutte contre la crise climatique est une priorité absolue de notre administration. Comme l'a dit le Secrétaire général Guterres, soit nous y mettons fin, soit c'est elle qui nous fera disparaître. Nous rejetons catégoriquement l'idée selon laquelle l'action du Conseil de sécurité fragilise l'Accord de Paris et la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC). En fait, c'est tout le contraire. Le Conseil de sécurité peut et doit compléter, appuyer et renforcer le travail collectif que nous effectuons en vertu de l'Accord de Paris et de la CCNUCC de façon à lutter contre la menace sécuritaire. Seul le Conseil de sécurité peut veiller à ce que les effets des changements climatiques sur la sécurité soient intégrés dans les activités essentielles que sont la prévention et l'atténuation des conflits, le maintien et la consolidation de la paix, la prévention des catastrophes et l'action humanitaire.

Ce texte en particulier aurait constitué une avancée modeste mais véritable vers ces objectifs. Il fournissait au Conseil des mesures concrètes et réalistes pour doter les États Membres de l'ONU et de nombreuses composantes du système des Nations Unies, y compris les missions de maintien de la paix et les missions politiques spéciales, d'outils leur permettant de mieux faire face aux conséquences des changements climatiques sur la sécurité.

C'est pourquoi nous sommes consternés que la Russie ait empêché le Conseil de prendre cette mesure importante pour combattre les conséquences de la crise climatique. Compte tenu de l'énormité du défi, l'adoption de ce projet de résolution était le moins que l'on

pouvait faire. Aujourd'hui, le veto opposé à ce projet de résolution a déçu le monde, et rien ne saurait le justifier.

Néanmoins, je tiens à souligner qu'une majorité des membres du Conseil a voté pour le projet de résolution d'aujourd'hui. Une nette majorité d'États Membres approuvent l'action du Conseil de sécurité sur cette question. Le fait que plus de 113 pays ont coparrainé le projet de résolution témoigne de l'appui massif dont bénéficie le texte parmi les Membres de l'ONU.

La Russie a peut-être bloqué ce projet de résolution, mais notre mouvement mondial ne peut être arrêté. La dynamique ne fera que s'amplifier. Je remercie donc une nouvelle fois tous les membres qui ont appuyé le projet de résolution et ceux, nombreux, qui l'ont coparrainé. Leur soutien réaffirme que nous devons faire face à la crise climatique et à ses répercussions sur la paix et la sécurité. Et nous le ferons ensemble, malgré les efforts de certains pour nous en empêcher.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : La délégation chinoise s'est abstenue dans le vote sur le projet de résolution publié sous la cote S/2021/990, sur le climat et la sécurité, déposé par l'Irlande et le Niger. Je voudrais faire la déclaration suivante pour expliquer le vote de la Chine.

Premièrement, la Chine a toujours attaché une grande importance à la lutte contre les changements climatiques et a toujours participé activement aux initiatives de coopération internationale en la matière, en jouant un rôle responsable et constructif. Nous avons apporté des contributions importantes à la conclusion, à l'entrée en vigueur et à la mise en œuvre ultérieure de l'Accord de Paris. À un moment où l'Accord de Paris se heurtait à de sérieux obstacles, la Chine est restée fidèle à ses engagements et a continué d'agir en faveur de la mise en œuvre de l'Accord. Elle a également pris des mesures pragmatiques dans le cadre de la coopération Sud-Sud en faisant de son mieux pour aider les autres pays en développement à relever les défis liés aux changements climatiques. En ce qui concerne les changements climatiques, la Chine fera tout ce qui est en son pouvoir pour honorer tous les engagements qu'elle a pris et a toujours adopté une attitude positive à l'égard de tout effort favorable à la gouvernance climatique mondiale et aux pays en développement.

Deuxièmement, les changements climatiques sont un produit du modèle de développement humain non durable qui a été appliqué depuis la révolution industrielle. Ce n'est que grâce au développement durable et

à un processus de transformation verte que ce problème peut être réglé concrètement. Les changements climatiques peuvent avoir des répercussions sur la paix et la sécurité, mais le lien entre le climat et la sécurité est très complexe.

Ce qui est plus clair, c'est que la dégradation de l'environnement, les sécheresses et les inondations, les pénuries alimentaires et la répartition inéquitable des ressources sont des facteurs plus réels et plus directs qui peuvent déclencher des tensions et des conflits que le micro-concept des changements climatiques. Par contraste, le mécanisme de transformation des changements climatiques en risques pour la sécurité est loin d'être clair. L'analyse du rôle moteur des facteurs climatiques sur les risques de sécurité doit être adaptée au contexte afin de tirer des conclusions réalistes.

Nous ne voulons pas éviter un débat sérieux sur la question, mais nous voudrions éviter une généralisation du rôle des questions climatiques en matière de sécurité. Présumer arbitrairement que les changements climatiques sont le seul défi de sécurité pour l'humanité n'est pas une approche scientifique et n'est pas bénéfique pour la coopération internationale en matière de lutte contre les changements climatiques ou pour le règlement efficace des conflits. Au contraire, cela pourrait détourner l'attention des questions fondamentales et avoir une incidence négative.

Troisièmement, la manière la plus fondamentale de faire face aux effets des changements climatiques est de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre jusqu'à atteindre zéro émission nette. À cet égard, le principe des responsabilités communes mais différenciées est un pilier inébranlable. Quelle que soit l'enceinte et quel que soit l'angle sous lequel la question du climat est abordée et examinée, on ne peut pas s'écarter de ce principe fondamental. Les pays en développement, en particulier les pays africains et les petits États insulaires, sont confrontés à des difficultés et des situations particulières résultant des changements climatiques. Et les pays en développement ont la responsabilité de les aider à renforcer leurs capacités et leur résilience économique et sociale.

Le projet de résolution n'aborde aucune de ces questions importantes, ce qui est injuste et ne reflète manifestement pas l'orientation du débat sur cette dimension fondamentale. Nous craignons qu'en continuant dans cette direction, les pays développés ne trouvent de nouvelles excuses pour ne pas honorer leurs responsabilités historiques et leurs engagements.

En outre, le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a adopté un communiqué le 9 mars 2021, dans lequel il formule des propositions spécifiques concernant les attentes communes des pays africains dans les domaines du climat et de la sécurité. Il est regrettable que celles-ci n'aient pas été prises en compte dans le projet de résolution.

Quatrièmement, la valeur de l'action du Conseil en ce qui concerne les questions climatiques ne doit pas être jugée en fonction de l'ampleur des mesures que nous prenons ou du bruit que nous faisons à cet égard, mais en fonction de leurs effets concrets. Ce dont nous avons besoin, ce n'est pas de plus de rapports, mais d'efforts pour apporter une aide concrète aux régions et aux pays touchés par des conflits. À l'heure actuelle, ce qui préoccupe le plus les pays en développement, et que le Secrétaire général, M. Guterres, a souligné à maintes reprises, c'est que les pays développés doivent honorer effectivement leurs engagements en matière de financement de l'action climatique, de transfert des technologies et de renforcement des capacités.

Ce dont le Conseil de sécurité a besoin, ce n'est pas d'un spectacle politique. Si certains pays attachent réellement de l'importance à la question des changements climatiques, ils devraient aider le Conseil à user de son autorité unique pour créer un mécanisme de suivi afin de pousser les pays développés à s'acquitter de leurs obligations et à honorer leurs engagements.

Si l'on demande au Secrétaire général d'agir, il devrait nommer un nouvel envoyé spécial chargé de superviser le financement de l'action climatique et de promouvoir le transfert de technologies. Les engagements ne doivent pas se limiter à des paroles. C'est la question la plus pressante et la plus importante à l'heure actuelle.

Il n'est pas vrai que le Conseil de sécurité ne fait rien pour lutter contre les changements climatiques. Le fait est que le Conseil a déjà abordé les questions climatiques dans le contexte d'un certain nombre de situations nationales inscrites à son ordre du jour. Nous recommandons que le Conseil poursuive dans cette voie et aborde les questions climatiques sous l'angle de la paix et de la sécurité.

En nous fondant sur une compréhension précise des mécanismes des risques de sécurité liés au climat, nous devons envisager d'adopter des mesures ciblées. Les changements climatiques ont de graves répercussions dans la région du Sahel, et les pays de la région attendent une aide concrète de la part de la communauté

internationale. La Chine, la Russie et l'Inde ont proposé un projet de résolution axé sur les problèmes de sécurité dans la région du Sahel, notamment les problèmes liés aux changements climatiques, afin de répondre efficacement aux préoccupations spécifiques des pays de la région du Sahel. Nous espérons que les membres du Conseil participeront de manière constructive aux consultations sur ce projet de résolution. Nous espérons également que les pays représentés et ceux qui ne le sont pas, à savoir les membres de l'Assemblée générale, se porteront coauteurs de ce projet de résolution. Comme pour d'autres défis mondiaux, la lutte contre les changements climatiques exige davantage de coopération, plutôt que de l'antagonisme.

M. de la Fuente Ramírez (Mexique) (*parle en espagnol*) : Nous remercions l'Irlande et le Niger de leurs efforts en tant qu'auteurs du projet de résolution publié sous la cote S/2021/990. Nous les remercions en particulier pour avoir présenté un texte raisonnable, fait preuve de souplesse en ce qui concerne plusieurs de ses dispositions et pris en compte la plupart des préoccupations exprimées durant les consultations, notamment par mon pays.

Malgré tout cela, cependant, le projet de résolution a été bloqué, ce qui nous donne l'occasion de rappeler que, depuis la création de l'Organisation en 1945, le Mexique est en désaccord avec le fort mal nommé droit de veto, arguant qu'il est susceptible de conduire à la paralysie du Conseil de sécurité. Or paralyser le Conseil de sécurité n'est propice ni au dialogue, ni au débat ; au contraire, il les entrave.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis répond à une menace pressante qui pèse sur la communauté internationale aujourd'hui, comme nous avons pu le constater il y a moins d'une semaine, durant le débat public organisé sur ce thème dans cette même salle (voir S/PV.8923 et S/PV.8923 (Resumption 1)). Le projet reconnaît également le caractère central de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et met l'accent sur les analyses globales que doit effectuer le Conseil de sécurité pour pouvoir agir.

Pour toutes ces raisons, le Mexique regrette que le projet de résolution n'ait pas été adopté, alors même qu'il bénéficiait de l'appui de 12 des 15 membres du Conseil de sécurité et que 113 États Membres de l'ONU s'en étaient portés coauteurs.

M. Ben Lagha (Tunisie) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier l'Irlande et le Niger d'avoir présenté le projet de résolution contenu dans le document S/2021/990, sur lequel le Conseil de sécurité vient de voter. Je leur réitère également notre gratitude pour leurs efforts en faveur de l'adoption de ce projet de résolution.

Ma délégation déplore que le Conseil n'ait pas été en mesure d'adopter ce projet de résolution aujourd'hui. Une fois encore, il est regrettable que le Conseil n'ait pas pu s'exprimer d'une seule voix sur une question qui concerne toute la communauté internationale et touche à la sécurité collective.

La délégation de mon pays a voté pour le projet de résolution, car nous sommes convaincus que les changements climatiques sont un facteur ayant une incidence sur la paix et la sécurité internationales dans de nombreuses régions, notamment le Sahel. Le Conseil de sécurité doit donc tenir compte de la menace qu'ils représentent de manière intégrée et systématique, puisque c'est à lui qu'incombe la responsabilité principale du maintien de la paix et de la sécurité.

Durant son mandat au Conseil, mon pays a cherché à faire en sorte que les menaces non conventionnelles, dont les changements climatiques et les pandémies, soient inscrites à l'ordre du jour du Conseil. En effet, nous sommes convaincus que ces phénomènes menacent la sécurité collective et ne doivent donc pas être négligés par le Conseil de sécurité.

La paix et la sécurité ayant un lien avec de nombreux facteurs, il est nécessaire de faire évoluer notre approche pour s'attaquer aux facteurs qui alimentent les conflits et la violence. Nous espérons que, au sein comme en dehors du Groupe informel d'experts sur le climat et la sécurité, nous pourrions continuer d'œuvrer en faveur d'un consensus sur le rôle actif que doit jouer le Conseil pour faire face aux menaces climatiques. Nous soulignons que cela doit se faire dans l'unité du Conseil, sur la base du consensus et d'une répartition complémentaire des rôles avec les autres organes et organismes des Nations Unies.

M. Lipand (Estonie) (*parle en anglais*) : L'Estonie a voté pour le projet de résolution contenu dans le document S/2021/990, déposé aujourd'hui par l'Irlande et le Niger, et dont une large majorité des États Membres de l'ONU se sont portés coauteurs, car les effets des changements climatiques font peser une menace manifeste et grave sur la paix et la sécurité internationales, et sur la stabilité, voire sur l'existence même, de certains États. Nous sommes fermement convaincus que le Conseil de sécurité a un rôle crucial à jouer dans la riposte opposée aux risques de sécurité liés au climat. Dans ce sens, le résultat du vote d'aujourd'hui est décevant.

Le projet de résolution présenté aurait permis de disposer d'une approche plus structurée et plus systématique et aurait créé les outils nécessaires pour que l'ONU puisse jouer son rôle dans la prévention et le règlement des conflits dus aux effets des changements climatiques. Nous savons qu'il n'y a aucune réponse crédible à attendre des membres du Conseil ayant choisi de faire fi de ces défis qui menacent la paix et la sécurité internationales, dont le Conseil de sécurité a la responsabilité principale.

En adoptant le projet de résolution, le Conseil de sécurité aurait envoyé un message fort aux milliers d'habitants des îles du Pacifique bleu qui ne cessent de répéter que les changements climatiques font peser la menace la plus persistante et la plus grave sur la paix et la sécurité de leur région. Nous aurions également montré à toutes les autres populations les plus exposées aux effets des changements climatiques que leur voix est entendue.

Alors que l'Estonie arrive bientôt au terme de son mandat de membre élu au Conseil de sécurité, nous affirmons une nouvelle fois qu'il importe que cette question des plus importantes soit maintenue à l'ordre du jour du Conseil de sécurité et nous en appelons à la conscience des autres membres, actuels autant que futurs, pour qu'ils veillent à ce que ce soit le cas.

Le Président : Il n'y a plus d'oratrices ou d'orateurs inscrits sur la liste.

La séance est levée à 11 h 30.